



École Nationale Supérieure de  
Mécanique et des Microtechniques

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 1

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2021

- Nombre de membres en exercice : 24
- Nombre de membres présents : 17
- Nombre de membres représentés : 2
- Quorum : 12

### Relevé des délibérations du C.A. du 10.12.2020

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité des votants, le relevé des délibérations du C.A. du 10 décembre 2020 (cf. annexe n°1).

#### ↳ VOTE :

- **Votant** : 19
- **Non-participation au vote** : 0
- **Abstention** : 0
- **Suffrages exprimés** : 19
- **Pour** : 19
- **Contre** : 0

Fait à Besançon, le 11 mars 2021

Professeur Pascal VAIRAC  
Directeur de l'ENSMM



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ENSMM**

**↳ Séance du jeudi 10 décembre 2020 – 9 h 30**

• **Membres présents, excusés ou représentés :**

Cf. : liste d'émargement ci-après.

La séance est ouverte par le Président du CA.

M<sup>me</sup> Girin et M<sup>me</sup> Guicheret-Retel et M<sup>me</sup> Chopard participent à la séance en visio.

Le Directeur Général des Services fait état des procurations : M<sup>me</sup> Gladoux donne procuration à M. Compagnon, M. Grenier donne procuration M. Dovillaire, M. Namah donne procuration à M<sup>me</sup> Piat pour la matinée (il sera présent l'après-midi), M. Mérat donne procuration à M. Thibaud pour la matinée (il sera présent en visio l'après-midi).

M<sup>me</sup> Vallée, M. Zecchini, M<sup>me</sup> Billot, M. Jamault (représentant des étudiants - M. Spanu, son suppléant est présent) sont excusés.

Notes :

En raison du déroulement du CA de la ComUE UBFC dans le même temps, M<sup>me</sup> Chopard et M. Jauzein n'assistent pas à la séance dans l'après-midi.

Le nombre de membres présents l'après-midi est de 12. Le quorum physique est donc atteint.

M. Piat arrive à 17 h 56.

M<sup>me</sup> Silvestri quitte la séance à 17 h 57.

M. Michel quitte la séance à 18 h 13.

M. Dovillaire quitte la séance à 18 h 15.

M. Jamault quitte la séance à 18 h 25.

➤ **INSTALLATION DES NOUVEAUX ELUS AU CAC**

Le directeur mentionne le renouvellement des représentants des étudiants au CA (élections du 12 novembre 2020), élus pour 2 ans, ainsi que le remplacement de M. Duverger qui a démissionné l'été dernier.

Les nouveaux élus se présentent (M<sup>me</sup> Paumard, étudiante en 1<sup>ère</sup> année - M. Spanu, étudiant en 1<sup>ère</sup> année - M. Pizon, étudiant en 1<sup>ère</sup> année - M. Burnichon, étudiant en 1<sup>ère</sup> année - M<sup>me</sup> Silvestri, étudiante en 1<sup>ère</sup> année).

➤ **APPROBATION DU RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 NOVEMBRE 2020**

**Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des votants le relevé des délibérations du CA du 12 novembre 2020 (0 vote contre, 0 abstention).**

➤ **AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION QUANT A LA DEMANDE D'ACCESSION AUX RESPONSABILITÉS ET COMPÉTENCES ÉLARGIES**

Le Directeur rappelle que lors du CA exceptionnel du 12 novembre, les résultats de l'audit, les recommandations de l'IGESR, le plan d'action élaboré par l'Etablissement et soumis au Ministère ont été présentés. Il rappelle ensuite les grandes lignes du sujet.

Le processus d'accession aux RCE a débuté le 17 janvier 2020 par une visite de la Direction au Ministère et une rencontre de la Mission d'Expertise et de Conseil. Une démarche du processus a été actée.

L'étape 1 de la démarche intègre les points suivants :

- Se référer en guise de point de départ au rapport d'audit 2013, le mettre à jour ;
- Actualiser les différents points et argumenter et étayer avec les documents annexes correspondants et mis à jour ;
- Mettre en perspective les points d'amélioration encore à venir ou en cours à partir des recommandations de 2013, qui visent à atteindre les objectifs ciblés en 2013.

Le rapport a été rédigé et rendu le 20 mai 2020.

Une visite d'audit (étape 2 de la démarche) a eu lieu les 16 et 17 mai 2020 avec des entretiens concernant les services de l'Ecole (Finances, RH, Patrimoine, SI et Aide au pilotage), le Président du CA, l'administrateur provisoire de la ComUE UBFC, des représentants du personnel élus au CA (élus au CA de 2013 et de 2020), le Recteur, le Secrétaire Général de la région académique, la Direction.

Le retour du rapport d'audit de l'IGESR a été reçu fin juillet 2020, une réponse factuelle a fait suite et le rapport final a été reçu à la fin du mois d'octobre.

Un avis réservé de l'IGESR a été émis quant au passage aux RCE de l'ENSMM au 1<sup>er</sup> janvier 2021, notamment en raison de réserves concernant le service RH en pleine restructuration. Cependant, l'Etablissement disposant du potentiel, le passage aux RCE sera acté au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

L'étape 3 de ce processus est une phase de négociation avec le Ministère de tutelle par rapport à ce passage aux RCE. Un plan d'actions a été présenté en lien avec les recommandations de l'IGESR de niveau A. Les demandes de l'Etablissement nécessaires pour passer aux RCE dans des conditions réalistes et pérennes ont été discutées lors d'une réunion avec la DGESIP le 26 octobre 2020.

La nécessité de développer les compétences sur le contrôle de gestion, l'assistance juridique et l'informatique, notamment au niveau des moyens humains, a été identifiée conjointement avec la mission IGESR. À ce titre, l'ENSMM a négocié avec le Ministère le dégel de 2 emplois (1 ATRF et 1 TECH) et la transformation vers 2 postes d'IGE, la création d'un poste d'IGE supplémentaire (afin de renforcer les 3 compétences identifiées), de surseoir à la demande de gel de 5 emplois sur l'année 2020.

La Direction a également négocié la garantie du soutien du MESRI quant au financement du GVT sur les exercices 2022 et suivant sous réserve d'un dialogue stratégique de gestion démontrant le caractère incontournable du besoin.

Enfin, la revalorisation de l'enveloppe indemnitaire des BIATSS, afin de replacer l'ENSMM dans la moyenne des établissements du site UBFC et d'augmenter son attractivité, a été négociée.

La DGESIP a répondu positivement à l'ensemble des demandes de façon orale. Une notification écrite de cet accord a été demandée.

L'étape 4 de la démarche consiste à partager cette trajectoire du futur de l'Etablissement. Une AG exceptionnelle a été organisée à cet effet le 19 novembre 2020. Le Comité Technique de l'Etablissement s'est réuni le 2 décembre 2020 et a émis un avis favorable à l'unanimité mais a tenu à ce que l'avis motivé soit mentionné au CA :

*"Considérant la consultation des personnels par leurs représentants au Comité Technique (CT), relative à l'accession de l'ENSMM aux responsabilités et compétences élargies (RCE) ;*

*Considérant l'avis favorable exprimé par 80 % des personnels ayant répondu à cette consultation (environ 50 %), certains d'entre eux formulant néanmoins quelques inquiétudes sur le manque de visibilité quant à l'impact d'une accession ou non accession aux RCE sur les personnels, et s'interrogeant dès lors sur la réalité de leur choix ;*

*Les membres du CT émettent un avis favorable à l'unanimité."*

L'accord écrit de la DGESIP a été reçu le 8 décembre 2020. Cet accord comporte 2 parties :

- Confirmation notifiée dès à présent des modalités du soutien du MESRI à l'Etablissement des engagements de la DGESIP :
  - Un poste d'ATRF (catégorie B) et un poste de TRF (catégorie C) seront transformés en 2 postes d'IGE dans le cadre de la campagne d'emplois 2021 ;
  - un emploi d'IGE sera créé au 1<sup>er</sup> janvier 2021, ce qui vous permettra de renforcer les fonctions support dans le cadre de l'accession aux RCE ;
  - une enveloppe de masse salariale supplémentaire afin de rehausser les indemnités versées aux agents BIATSS et ainsi favoriser l'attractivité de votre établissement.
- Confirmation à venir :

La neutralisation en tout ou partie du gel de 7 postes intervenu en 2019 et 2020 ainsi que le soutien financier sollicité au titre du GVT vous seront confirmés d'ici au mois de juin 2021.

Compte tenu de l'accord partiel reçu à ce jour, la Direction propose de surseoir à la décision définitive et de reporter le vote à juin 2021 à la lumière des confirmations en attente de la part du MESRI.

Un débat s'ensuit. Le Directeur précise que le passage aux RCE de l'Ecole n'est pas une fin en soi. La modernisation du fonctionnement de l'Ecole, en particulier l'amélioration du pilotage (contrôle de gestion global) est incontournable pour l'Etablissement. Quelle que soit la décision du CA, le Directeur garantit de renforcer les compétences de l'Ecole au niveau du contrôle de gestion, des affaires juridiques et le système d'information. Le DGS poursuit en indiquant la nécessité d'avoir une vision précise de la masse salariale et du schéma d'emplois, que l'ENSMM passe aux RCE ou pas.

Une précision est faite sur une condition *sine qua none* du gel d'un poste, à savoir que ce dernier doit être vacant pour pouvoir être gelé.

La question du GVT est primordiale. Le Directeur précise que l'ENSMM s'est d'ores et déjà projeté à 3 ans, que les postes soient gelés ou non. Les contraintes liées au GVT pourraient survenir d'ici 6 ans.

Suivant la décision du CA, un avis motivé quant à la trajectoire qui sera menée entre décembre 2020 et juin 2021 sera rédigé et transmis aux membres du CA et communiqué au CT.

Une remarque importante quant à la politique qualité. Le Directeur mentionne que la qualité est une affaire de service mais aussi de personne. Il est primordial d'instaurer une qualité de vie au travail pour que l'Etablissement puisse fonctionner sereinement et assurer une bonne communication. L'enjeu de la démarche qualité est une démarche de fonctionnement propre à l'Etablissement, RCE ou pas.

Le DGS reprend les points importants à intégrer au projet de délibération à savoir de marquer le fait que le MESRI a donné un signe fort d'engagement dans le soutien à l'ENSMM pour l'accompagnement à sa préparation et à son accession aux RCE ; d'engager l'Etablissement à poursuivre l'action entreprise pour préparer au mieux cette accession sur les 6 mois à venir et que les membres du CA demandent à surseoir à la décision définitive d'accession aux RCE et à son report à juin 2021, à la lumière des confirmations restantes en attente de la part du MESRI.

Le Président du CA soumet au vote le projet de délibération.

**Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des votants le projet de délibération pour le processus d'accession aux RCE (0 vote contre, 0 abstention).**

➤ **DETERMINATION DES CRITERES D'ATTRIBUTION ET DU BAREME RELATIF A LA PEDR CAMPAGNE 2021**

Le Directeur poursuit en rappelant que la PEDR, Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche, est une prime attribuée aux enseignants-chercheurs sur présentation d'un dossier d'activité retraçant l'activité complète des quatre dernières années. En fonction du niveau d'activité sur cette période, la Commission Nationale des Universités examine et classe les dossiers pour une attribution, ou non, de la PEDR.

Le Directeur adjoint à la recherche précise que le CA doit voter les critères et les taux de la PEDR attribués aux MCF et au PR. Il rappelle les critères retenus par la CNU : Publication et production scientifique, Encadrement doctoral et scientifique, Diffusion des travaux, responsabilité scientifique. À l'issue de l'étude des dossiers par la CNU, les dossiers sont classés en 3 catégories : note A pour les 20 % meilleurs dossiers, note B pour les 30 % suivants et note C pour les 50 % restants. La PEDR est attribuée pour 4 ans avec un versement tous les 3 mois. L'Etablissement a borné le périmètre à une cinquantaine d'heures complémentaires au maximum. Il rappelle ensuite que la Commission Recherche émet un avis sur les critères et les taux appliqués, qui doit ensuite être voté au CA.

Le Directeur adjoint à la recherche rappelle qu'en 2018, le CA avait validé les taux suivants : 6 500 € annuels bruts pour les dossiers classés A, 4 500 € pour les B et 0 € pour les C. Une augmentation de 250 € avait été validée en 2019 et la proposition avec un avis à l'unanimité de la CR est d'augmenter encore de 250 € pour un taux qui devrait être appliqué à partir de septembre 2021. Cette augmentation a été décidée pour que l'Etablissement soit au niveau des autres établissements du site UBFC.

La proposition de la CR, soumise au vote du CA, est donc d'avoir 7 000 € bruts annuels pour les dossiers classés A, 5 000 € pour les dossiers B et 0 € pour les dossiers classés C.

Une proposition faite par la CR est de rattraper quelques dossiers C quels que soient le corps et le grade, pour une année seulement, à hauteur de 2 500 € bruts annuels, à condition que les candidats s'engagent à candidater à la PEDR l'année suivante et que le dossier ne présente pas de note C.

Le Directeur précise que cette proposition de rattrapage n'entre pas dans le cadre de la loi et qu'il s'agit d'une décision propre à l'Etablissement de faire appel au référentiel. La proposition d'incitation à la PEDR nécessite une maturité administrative et juridique mais a été émise afin d'inciter les jeunes enseignants-chercheurs à s'impliquer dans les activités de recherche.

Suite aux discussions, la proposition de délibération soumise au vote ne concerne que la conservation des notes et du classement de la CNU avec les applications des nouveaux taux (7 000 € bruts annuels pour les dossiers classés A, 5 000 € pour les dossiers B et 0 € pour les dossiers classés C).

Le Président du CA soumet la proposition au vote.

**Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des votants le projet de délibération sur les critères d'attribution et les barèmes relatifs à la PEDR campagne 2021 (0 vote contre, 0 abstention).**

Une mise en garde est émise sur l'importance de présenter des propositions dans la légalité juridique et administrative.

➤ **CAMPAGNE EMPLOIS 2020-2021 : MODIFICATION PARTIELLE**

Le Directeur mentionne que le départ du responsable du service Aide au pilotage, à la mi-novembre, a induit une modification de la campagne emplois 2020-2021 adoptée au CA du 15 octobre 2020. Avait été prévu, suite à une vacance d'emploi du responsable du service des relations entreprises, le maintien du statut d'IGE pour le poste mais avec une affectation à la Direction financière en interface avec les gestionnaires des départements de recherche. L'objectif de la mission était de pouvoir suivre les crédits fléchés de recherche dans leur niveau pluriannuel. Néanmoins, dans le contexte actuel du passage aux RCE, compte tenu de la nécessité de renforcer la dimension contrôle de gestion pour gérer ce changement, et pour pallier le départ du responsable du service Aide au pilotage, l'Ecole a eu l'opportunité d'accueillir par voie de mutation une collègue qui a travaillé à l'ENSMM par le passé et qui a occupé le poste de contrôleur de gestion à l'UFC dans le cadre de leur passage aux RCE.

Afin de régulariser partiellement la campagne emplois, la proposition faite aux membres du CA est d'affecter le poste d'IGE au service d'Aide au pilotage au lieu de l'affecter à la Direction financière. La situation sera bien entendue régulariser à la prochaine campagne emplois. Cette proposition a été proposée au Comité Technique du 2 décembre et a reçu un avis favorable à l'unanimité.

Le projet de délibération est donc le suivant :

*"Vu le Code de l'éducation ;*

*Vu le Décret n°2018-285 du 18 avril 2018 relatif à l'ENSMM ;*

*Vu l'avis du Comité Technique de l'ENSMM du 2 décembre 2020.*

La modification de la campagne emplois 2020-2021 est adoptée conformément à la proposition ci-après :

- Ancienne proposition d'affectation : 1 poste d'IGE affecté à la Direction financière, en interface avec les gestionnaires des départements de recherche
- Nouvelle proposition d'affectation : 1 poste d'IGE affecté au service Aide au pilotage, contrôle de gestion, qualité (poste de responsable)"

Le Président du CA soumet la proposition au vote.

**Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des votants le projet de délibération sur la modification partielle de la campagne emplois 2020-2021 (0 vote contre, 0 abstention).**

#### ➤ **APPROBATION DE L'EVOLUTION DU RIFSEEP**

Le Directeur rappelle que le RIFSEEP est un nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existant pour la fonction publique d'Etat. Il concerne l'ensemble du personnel des services supports.

Le RIFSEEP a été mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2020, en tenant compte de l'enveloppe indemnitaire disponible au sein de l'Etablissement. Suite aux négociations avec le Ministère, une action a été menée en faveur de l'évolution indemnitaire des personnels BIATSS.

Le DGS poursuit en rappelant que ce régime a été présenté au CT en décembre 2019 et adopté au CA du 12 décembre 2019. La délibération comportait plusieurs articles qui portaient sur le réexamen de l'affectation des postes aux différents groupes de fonction (groupe 1 : niveau de responsabilité ou de compétences très élevé ; groupe 2 : niveau un peu moins élevé, etc.). Ces articles prévoyaient la possibilité de revoir les montants indemnitaires affectés à chacun des groupes.

Afin d'aligner l'Etablissement sur les taux mis en place par les autres établissements du site, dans un objectif d'équité, de renforcement de l'attractivité de l'Etablissement et de reconnaissance du travail et de l'engagement professionnel des personnels, deux points d'évolution sont suggérés.

- Le premier point a trait au réexamen des groupes de fonction puisque des modifications de périmètres de responsabilités dans le cadre de la restructuration des services ont été opérées à la rentrée : consécutivement à la fusion des services Communication, documentation, information et production (CDIP) et du service STAMP, il est proposé de faire passer le poste de responsable du nouveau service du groupe IGR 3 au groupe IGR 2 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.
- La deuxième évolution est liée au recrutement du nouveau responsable du service Aide au pilotage qui passe du groupe IGR 2 au groupe IGE 2 (recrutement par voie de mutation).

Concernant la réévaluation des montants indemnitaires, dans le cadre de la mise en œuvre du RIFSEEP telle que définie par la délibération du CA du 12 décembre 2020, il a été convenu à l'article 5 l'engagement complémentaire de la Direction de renforcer prioritairement les groupes de fonction dont les montants indemnitaires sont situés en deçà des montants des EPSCP de BFC, notamment les groupes IGE 3 à TRF 3, puis de combler autant que possible les écarts plus minimes des groupes IGR 1 à IGE 2 et ATRF 1 à ATRF 2. Le DGS rappelle que le 26 octobre 2020, la Direction s'est entendue avec la DGESIP, sollicitée en ce sens, sur une réévaluation définie sur cette base, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le DGS présente les évolutions proposées en précisant que l'ENSMM passe d'un régime indemnitaire de corps et de grade à un régime indemnitaire de fonctions et de responsabilités. Il mentionne que les textes prévoient un réexamen tous les trois ans du degré de responsabilité des postes et de la concordance avec les groupes déterminés.

Concernant le personnel support des départements de recherche, une discussion avec l'administration générale du laboratoire sera nécessaire pour communiquer le fait que si les personnels le souhaitent, de nouvelles fonctions peuvent leur permettre d'avoir un meilleur régime indemnitaire.

Le projet de délibération est le suivant :

*Vu le Décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique de l'Etat (FPE) ;*

*Vu cinq arrêtés du 24 mars 2017 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la FPE ;*

*Vu la circulaire du 15 septembre 2017 relative au RIFSEEP au bénéfice des corps de la filière recherche et formation (ITRF) ;*

*Vu la délibération n° 50 du Conseil d'administration du 12 décembre 2019, articles 2 et 5 ;*

*Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres du Comité technique du 2 décembre 2020.*

Les membres du conseil d'administration adoptent les modalités d'évolution du RIFSEEP suivantes :

#### **Article 1 - Réexamen des groupes de fonction**

Conformément à l'article 2 de la délibération n° 50 du Conseil d'administration du 12/12/2019 relatif aux modalités de réexamen de l'IFSE, parmi lesquelles figure au 4<sup>ème</sup> alinéa la réorganisation des services et/ou modification du périmètre fonctionnel de l'un ou plusieurs d'entre eux, le nouveau poste de responsable du service de communication, documentation, information et production est rattaché au 2<sup>nd</sup> groupe de fonction de l'IFSE du corps des IGR à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 et le poste de responsable du service d'aide au pilotage, contrôle de gestion et qualité est rattaché au 2<sup>nd</sup> groupe de fonction de l'IFSE du corps des IGE à compter du 16 novembre 2020.

#### **Article 2 - Réévaluation des montants indemnitaires**

Conformément aux articles 2 et 5 de la délibération n° 50 du Conseil d'administration du 12/12/2019 respectivement relatifs d'une part aux modalités de réexamen de l'IFSE, parmi lesquelles figure au 5<sup>ème</sup> alinéa l'évolution des crédits alloués, susceptible d'impacter le CIA au regard de son plafond, d'autre part à l'engagement pris par la Direction de renforcer prioritairement les groupes de fonction dont les montants indemnitaires sont situés en deçà des montants des EPSCP de BFC, notamment les groupes IGE 3 à TRF 3, puis de combler autant que possible les écarts plus minimes des groupes IGR 1 à IGE 2 et ATRF 1 à ATRF 2, les montants indemnitaires des groupes de fonction définis à l'article 4 de ladite délibération sont modifiés avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020, comme suit :

IFSE	IGR	IGE	ASI	TRF	ATRF
Groupe 1	8 520 €	6 540 €	4 800 €	4 380 €	2 820 €
Groupe 2	7 680 €	5 580 €	4 560 €	4 140 €	2 700 €
Groupe 3	6 960 €	5 220 €		4 020 €	

Le président du CA soumet le projet de délibération au vote.

**Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des votants le projet de délibération sur l'évolution du RIFSEEP (0 vote contre, 0 abstention).**

➤ **DEMATERIALIZATION DES BULLETINS DE SALAIRES DES PERSONNELS DE L'ENSMM ET ACCES A L'ENSAP**

Le Directeur mentionne qu'il s'agit d'un point purement administratif concernant le mécanisme de dématérialisation des fiches de paie mis en place en début d'année 2020.

Le DGS précise qu'initialement, il appartenait au Ministère de produire un arrêté pour que les établissements puissent passer à la dématérialisation des bulletins de paie. Les autorités administratives demandent que cet arrêté soit annexé des décisions des CA des établissements concernés.

Le Président du CA soumet au vote le projet de délibération pour la dématérialisation des bulletins de paie des agents de l'ENSMM et l'accès à l'ENSAP.

**Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des votants le projet de délibération (0 vote contre, 0 abstention).**

➤ **DETERMINATION DES DROITS D'INSCRIPTION DIFFERENCIES POUR LES ELEVES INTERNATIONAUX POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021**

Le DGS rappelle que le dispositif intitulé "Bienvenue en France" a été initié en 2018. L'idée est d'assujettir à des droits d'inscription plus élevés les étudiants internationaux non ressortissants de l'Union Européenne et, dans le même temps, de laisser la possibilité aux établissements de procéder à une exonération, partielle ou totale, de ces droits d'inscription différenciés selon la stratégie d'ouverture internationale menée par l'établissement. Ce dispositif a été mis en place par l'ENSMM à la rentrée 2019-2020. Le CA avait décidé de maintenir l'exonération partielle pour les étudiants internationaux extracommunautaires dans la limite des droits acquittés par les étudiants nationaux. Pour la rentrée 2020-2021, cette décision a été reconduite à l'identique sachant qu'il existe un certain nombre de critères.

Les étudiants assujettis aux mêmes droits d'inscription que les étudiants français sont :

- les ressortissants de l'UE, de l'Espace économique européen (EEE) ou de la Confédération Suisse, des principautés de Monaco et d'Andorre, et de la province du Québec ;
- les Doctorants, 3ème cycle de santé, HDR, CPGE avec double inscription en licence ;
- les réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire ; Titulaires d'une carte de résident de longue durée, domiciliés fiscaux (propres ou rattachés) en France depuis plus de 2 ans ;
- les inscrits en 2018-2019 (maintien des droits antérieurs jusqu'à la fin d'études) ;
- les inscrits en 2019-2020 pour la durée totale des études (Décision du CA du 18/07/2019) ;
- les inscrits en 2020-2021 pour la durée totale des études (Décision du CA du 12/12/2019).

Tous les autres étudiants internationaux extracommunautaires sont assujettis aux droits d'inscription différenciés.

Le dispositif prévoit également la possibilité d'exonération plafonnée à hauteur de 10 % du nombre d'étudiants inscrits (boursiers déduits). En 2019-2020, 18 étudiants ont été exonérés partiellement, et 20 étudiants en 2020-2021. Les exonérations ont été accordées pour toute la durée des études.

Il est proposé de reconduire le même principe d'exonération partielle à hauteur des droits acquittés par les étudiants nationaux ou assimilés.

Le DGS rappelle ensuite les droits d'inscription et frais de services 2020-2021.

Le deuxième article du projet de délibération concerne les candidats à une inscription en Master international au titre d'ingénieur 2021-2022 dans le cadre des accords internationaux. Le même principe d'exonération partielle que celui appliqué l'an dernier est reconduit, pour toute la durée des études, ainsi que le principe d'évolution des accords internationaux conclus par l'ENSMM avec d'autres organismes d'enseignement étrangers.

Un point de vigilance est apporté sur la notion d'attractivité en lien avec le montant des frais d'inscription. Une harmonisation avec la ComUE sera à discuter.



Le projet de délibération porte sur deux articles :

*"Vu le Décret n° 2019-344 du 19 avril 2019 relatif aux modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers suivant une formation dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du MESRI ;*

*Vu l'Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du MESRI ;*

*Vu la Circulaire MESRI-DGESIP n° 2019-0022 du 15 avril 2019 d'aide à la définition par les établissements de critères d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers en mobilité internationale.*

#### **Article 1**

Candidats à une 1<sup>ère</sup> inscription en master international et au titre d'ingénieur en 2021-2022, hors cadre des accords internationaux d'établissement.

#### **Article 2**

Candidats à une 1<sup>ère</sup> inscription en master international et au titre d'ingénieur en 2021-2022, dans le cadre des accords internationaux d'établissement."

**Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des votants le projet de délibération pour les droits d'inscription différenciés (0 vote contre, 0 abstention).**

#### ➤ **APPROBATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL D'ETUDIANTS EN MASTER**

L'ENSMM est co-accréditée pour trois mentions Master : Génie Mécanique, Ingénierie des Systèmes Complexes, Mécanique.

La mention Génie Mécanique est co-accréditée UFC/UTBM/ENSMM et propose deux parcours, Procédés et Matériaux (UFC/UTBM, ouvert aux étudiants de troisième année ENSMM pour un accueil en M2, pas de capacité d'accueil en M1) et un parcours purement ENSMM dédié aux étudiants internationaux (capacité d'accueil de 14 étudiants en M1). Deux parcours sont proposés dans la mention Ingénierie des Systèmes Complexes, co-accrédités avec l'UFC, le parcours Microsystèmes - Instrumentation - Robotique (UFC/ENSMM, M2 ouverts aux étudiants de troisième année, pas d'accueil en M1) et le parcours Mécatronique, Procédés et Microtechniques dédiés aux étudiants internationaux (capacité d'accueil de 14 étudiants en M1).

Au niveau des Masters intégrés à la Graduate School ou à l'Ecole universitaire de recherche EIPHI-UBFC, deux Masters sont enseignés en anglais : Master Mention Mécanique co-accrédité UFC/UB/ENSMM (10 étudiants en M1 et 10 étudiants en M2), Master Automatique - Robotique co-accrédité UBFC (Master Green Mechatronics UFC/ENSMM, 10 étudiants en M1 et 10 étudiants en M2).

Il est noté que les flux d'étudiants sortants sont importants afin de contractualiser avec des grandes universités.

Le Président du CA soumet le projet de délibération au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve la capacité d'accueil d'étudiants en Master à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).**

#### ➤ **QUESTIONS FINANCIERES DIVERSES**

##### ▪ **Point de situation audit Mazars**

Le Directeur accueille M. Roland qui rappelle le contexte du projet. Dès 2018, l'Etablissement s'est interrogé sur ses processus comptables et budgétaires, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la GBCP, la perspective de passer aux RCE et le changement de statut puisque l'ENSMM est devenu un EPCSCP. La préparation à une certification des comptes a débuté avec un horizon 2021-2022. Le référentiel en vigueur dans les établissements publics touche à la qualité des comptes avec la réalité des opérations.

Dans ce cadre, un diagnostic a été fait en 2018 sur la base de la revue des comptes et des procédures, au moyen de questionnaires et d'entretiens avec l'Agent Comptable et l'équipe financière, afin de comprendre quelles étaient les pratiques de l'Etablissement et pouvoir ainsi faire une évaluation au regard d'un standard de certification des comptes. Pour ce faire, une approche d'audit a été mise en œuvre et une cartographie des risques de l'Etablissement au regard de la certification des comptes a pu être dressée.

La cartographie présentait des risques assez élevés sur l'organisation (problème de séparation des fonctions), et un risque très élevé sur la gestion des immobilisations, notamment en raison d'un manque d'outils pour les gérer. Au niveau des activités de recherche, les process étant complexes, il s'est avéré que peu de choses étaient formalisées, avec des risques dans l'enregistrement des opérations. En ce qui concerne le process ressources humaines et paie, malgré plusieurs risques élevés et très élevés, la situation était raisonnable avec une organisation des procédures qui permettait de limiter ces risques. Un manque était principalement associé à la documentation des procédures. Pour les recettes, les procédures existantes étaient assez peu documentées, notamment au niveau de la matérialisation des contrôles, point essentiel dans les bonnes pratiques de gestion. En ce qui concerne les cycles d'engagement de dépenses, il existait des risques en termes de manque de procédures écrites. Enfin, concernant le système d'information, il est nécessaire de mettre en œuvre des contrôles et des procédures de sauvegarde.

Suite à ce diagnostic de 2018, des plans d'action ont été initiés et mis en place en 2019.

Sur le cycle de règles et méthodes comptables, les résultats attendus en fin de projet sont en particulier une constitution d'un dossier de clôture complet. Ce dossier essentiel est en cours de constitution par l'Etablissement.

Monsieur Roland précise que le cabinet Mazars accompagne l'Ecole dans ce projet par des séquences de formation avec les différents groupes de travail et des points d'avancement avec les référents.

En termes de priorités pour l'année 2021, l'analyse de l'actif est à terminer. L'Etablissement travaille également sur la constitution d'un minimum de documentation sur les dossiers de clôture et de procédures et sur les principales procédures budgétaires et comptables.

Au niveau de la recherche, le groupe de travail a bien démarré sur les différents chantiers. Les référents travaillent sur la mise en œuvre de processus et de dispositifs pour mieux gérer les activités de recherche dans les dimensions juridiques, économiques, financières, comptables et administratives.

La fonction RH/paie est en difficulté en raison de la restructuration du service. Au niveau du cycle, malgré un retard pris, la formalisation de procédures et des points de contrôle devraient être à jour dans les prochains mois. Dans la perspective de passage aux RCE, il est essentiel que l'Ecole muscle ses procédures et ses outils de gestion autour de la gestion du personnel et des éléments de paie. Ce chantier est une priorité pour l'équipe dès qu'elle sera stabilisée.

En ce qui concerne les recettes, le groupe de travail a bien avancé dans la production de documentation des procédures. Une revue critique de ces processus sera à faire pour éventuellement renforcer les dispositifs de contrôle interne qui doivent l'être.

Au niveau du cycle des achats, le groupe a également bien travaillé. L'objectif est d'obtenir les principales procédures écrites et de les appliquer avec des niveaux de délégation clairs.

Concernant les systèmes d'information, compte tenu de la situation sanitaire, le chantier reste important en 2021. Il s'agit dans un premier temps d'avoir une cartographie des systèmes exhaustive et documentée (outils, interfaces, utilisateurs). Les contrats en lien avec les systèmes d'information sont aussi à étudier en termes de risques. Les principales procédures liées à la gestion de la sécurité, sécurité physique, sécurité logique, sécurité des changements en cas de changement de version ou de changement de système, et l'exploitation doivent être documentées. Monsieur Roland poursuit avec le plan projet 2021-2022. Au premier trimestre 2021, un audit à blanc des comptes est prévu en février dans la perspective de présentation du compte financier mi-mars. Cela permettra de dresser un état des lieux à la fin du premier trimestre et de mesurer les progrès qui auront été faits. Un autre audit à blanc sur les comptes 2021 sera réalisé en février 2022. La certification des comptes devrait avoir lieu à l'exercice 2022.

L'enjeu sera de faire un bilan à horizon 2022. Le cabinet Mazars accompagnera les référents sur les différents chantiers.

Monsieur Roland fait un résumé des priorités pour l'Etablissement :

- La fonction RH
- Travail sur les règles et méthodes comptables (structuration du dossier annuel de clôture des comptes)
- Mise en œuvre des recommandations qui feront suite à l'audit à blanc
- Continuer à formaliser les principales procédures comptables

- Concernant le patrimoine et les immobilisations, le principal sujet sera la mise en œuvre de l'outil de gestion afin de fiabiliser le suivi des immobilisations
- Sur la partie contrôle interne, comptable et financier, il faut continuer à formaliser les principales procédures, notamment sur les cycles d'engagement de dépenses et les recettes, puis travailler sur le renforcement des points de fragilité identifiés sur le contrôle interne
- Au niveau de la recherche, continuer le travail engagé pour mettre en place un dispositif de suivi des projets qui prenne en compte toutes les dimensions juridiques, patrimoniales, économiques et comptables, et mettre en place les procédures permettant de sécuriser l'enregistrement comptable des flux
- Prévoir un COPIL au moins une à deux fois par an pour faire un bilan de projet

Monsieur Roland remercie la Direction pour son investissement dans le projet.

Une remarque est faite sur la présentation de l'état d'avancement du projet. Il aurait été souhaitable que les membres du CA puissent avoir une vision claire de l'avancement du projet par rapport à son aboutissement.

La présentation de M. Roland sera diffusée aux membres du CA.

Le Directeur remercie M. Roland qui quitte la séance.

#### ▪ **Frais de déplacement et de mission**

Le DGS précise que des modifications mineures ont été faites sur la prise en charge financière des frais de déplacement. Les références réglementaires et les taux restent les mêmes que l'an passé. Les modifications sont les suivantes :

- Ajout d'une précision sur les montants remboursés aux membres du CNU lors de déplacement qui sont forfaitaires (sommes inchangées)
- les frais de stationnement seront remboursés aux frais réels sur la base de présentation de justificatifs

Le DGS précise que les taux de remboursement, nuitées, hôtel, les frais kilométriques n'ont pas changé.

Le projet de délibération est le suivant :

*"Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, modifié ;  
Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de stage prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat, modifié ;  
Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat, modifié ;*

Les membres du conseil d'administration adoptent les conditions de prise en charge financière des frais de déplacement et de mission applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 conformément à l'annexe jointe."

Le Président du CA soumet le projet de délibération au vote.

**Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des votants le projet de délibération sur les frais de déplacement et de mission (0 vote contre, 0 abstention).**

#### ▪ **Participation versée à OSU THETA / SMYLE / FCLAB**

Le Directeur précise qu'il s'agit pour le CA de formaliser les cotisations que l'ENSMM verse à ces trois partenaires. Les conventions restent à actualiser et à signer.

- OSU THETA : OSU pour Observatoire des Sciences de l'Univers. Cette organisation regroupe à la fois les équipes de recherche FEMTO sur la thématique Temps Fréquence avec celles de l'observatoire de Besançon et celles du laboratoire UTINAM. Une participation de 9 000 € est versée tous les ans

- Collégium international SMYLE : c'est une convention de recherche, de partenariat avec l'EPFL de Lausanne. L'ENSMM propose de verser une somme de 9 000 €.
- USR FCLAB : c'est une fédération de recherche sur les piles à combustible regroupant l'UFC, l'UTBM, l'ENSMM et des laboratoires en Auvergne, Rhône-Alpes, transformée en Unité de Services et de recherche au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Une aide de 5 400 € est versée.

Le projet de délibération est le suivant :

"Le conseil d'administration approuve la participation financière de l'ENSMM dans le cadre des partenariats de recherche au bénéfice des organismes suivants :

Observatoire des Sciences de l'Univers Terre Homme Environnement Temps Astronomie (OSU THETA) : année 2020 : 9 000 € / année 2021 : 9 000 €

Collégium international SMYLE : 9 000 €

USR 2007 Fuel Cell LAB vers des systèmes pile à combustible efficients (FCLAB) : 5 400 €"

Le Président du CA soumet le projet de délibération au vote.

**Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des votants le projet de délibération sur les participations financières versées aux partenaires de l'ENSMM dans le cadre des partenariats de recherche (0 vote contre, 0 abstention).**

#### ➤ **APPROBATION DU BUDGET RECTIFICATIF 2020 N°2**

L'Agent Comptable rappelle que le Budget Initial 2020 a été adopté le 12 décembre 2019 et présente le deuxième Budget Rectificatif de l'exercice 2020.

Le BR n° 2 intègre, dans le cadre de dialogues de gestion qui se sont déroulés au mois d'octobre avec l'ensemble des services et des plateformes, des corrections d'hypothèses. L'Agent Comptable précise que ce BR n° 2 est imposé par la réglementation depuis la réforme de la GBCP.

Le projet de délibération est le suivant :

*"Vu les articles 175, 176, 177, 179 et 184 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,*

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de délibérer sur les propositions suivantes :

#### **Article 1**

Le Conseil d'Administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 16.69 ETPT sous plafond Etat et 6.14 ETPT hors plafond, soit un plafond global de 22.83 emplois (ETPT)
- L'ouverture de 10 058 496 € en autorisations d'engagement (AE) dont :
  - 1 509 281 € en personnel ;
  - 5 265 531 € en fonctionnement ;
  - 3 283 684 € en investissement.
- L'ouverture de 6 992 225 € en crédits de paiement (CP) dont :
  - 1 509 281 € en personnel ;
  - 3 116 718 € en fonctionnement ;
  - 2 366 227 € en investissement.
- L'inscription des recettes encaissées s'établissant à 7 611 992 €, le solde budgétaire excédentaire s'élève à 619 767 €.

## Article 2

Le Conseil d'Administration approuve les prévisions comptables suivantes :

- 797 881,71 € de variation positive de trésorerie sur l'exercice ;
- 1 016 938,56 € de résultat patrimonial excédentaire sur l'exercice ;
- 767 905,10 € de variation du fonds de roulement constituant un apport.

## Article 3

Le Conseil d'Administration approuve les tableaux suivants :

- tableau des emplois (tableau 1) ;
- tableau des autorisations budgétaires (tableau 2) ;
- tableau de l'équilibre financier (tableau 4) ;
- tableau de situation patrimoniale (tableau 6) ;
- tableau des opérations pluriannuelles (tableau 9)."

Le Président du CA soumet le projet de délibération au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des votants le Budget Rectificatif 2020 n°2 (0 vote contre, 0 abstention).**

### ➤ **APPROBATION DU BUDGET INITIAL 2021**

L'Agent Comptable mentionne que la prévision du Budget Initial 2021 a été articulée avec le BR 2020 n°2.

Dans le cadre de la mission de l'IGESR, en lien avec le passage aux RCE, des observations ont été faites sur le poids du patrimoine immobilier dans la gestion de l'Etablissement. Il a donc été décidé, au titre du Budget 2021, de créer une unité budgétaire uniquement dédiée au patrimoine. Il s'agit d'un travail nécessaire en termes de pilotage afin de mieux maîtriser les opérations de travaux. L'agent Comptable présente le Budget Initial 2021.

Au titre des crédits d'investissement, les projets intégrés au plan de relance concernent principalement la rénovation énergétique des bâtiments et de l'amélioration de l'environnement. Il est important que l'Ecole soit pleinement consciente des objectifs visés lors des investissements. Concernant le PPI actuel, adopté en mai 2018, l'Etablissement arrive au terme de l'exécution de ce plan pluriannuel d'investissement. Un travail sera à mener pendant le premier trimestre pour pouvoir présenter au CA un PPI 2022-2026 avec une trajectoire d'investissement et de prévision dans des logiques de développement. C'est dans le cadre de ce PPI que l'Ecole fait entrer ses opérations pour la pédagogie et prévoit une pluri annualisation pour répartir les efforts d'investissement pour la pédagogie et pour la formation.

Il est souligné l'effort fait pour produire les tableaux GBCP exigés par la Tutelle et permettant de regarder l'objet budgétaire sous toutes ses facettes.

Un point de précision est fait sur les interactions avec la ComUE. Il sera nécessaire de débattre sur ce point, d'établir et d'identifier les liens avec le budget propre de l'ENSMM. Cependant, l'analyse de la connaissance des activités de l'ESR ne permettra pas à l'Ecole de rentrer dans les détails qui relèvent de l'activité dans le fonds fédéral de la ComUE.

Le projet de délibération est le suivant :

*"Vu les articles 175, 176, 177, 179 et 184 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,*

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de délibérer sur les propositions suivantes :

## Article 1

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 20,75 ETPT sous plafond Etat et 6,92 ETPT hors plafond, soit un plafond global de 27,67 emplois (ETPT).
- L'ouverture de 10 089 619 € en autorisations d'engagement (AE) dont :
  - 1 620 578 € en personnel ;
  - 3 717 519 € en fonctionnement ;
  - 4 751 522 € en investissement.
- L'ouverture de 9 273 359 € en crédits de paiement (CP) dont :
  - 1 620 578 € en personnel ;
  - 4 154 976 € en fonctionnement ;
  - 3 497 805 € en investissement.
- L'inscription des recettes encaissées s'établissant à 9 070 536 €, le solde budgétaire déficitaire s'élève à 202 823 €.

## Article 2

Le Conseil d'Administration approuve les prévisions comptables suivantes :

- 157 333,18 € de variation négative de trésorerie sur l'exercice ;
- 38 020,85 € de résultat patrimonial excédentaire sur l'exercice ;
- 819 529,15 € de variation du fonds de roulement constituant un prélèvement.

## Article 3

Le Conseil d'Administration approuve les tableaux suivants :

- tableau des emplois (tableau 1) ;
- tableau des autorisations budgétaires (tableau 2) ;
- tableau de l'équilibre financier (tableau 4) ;
- tableau de situation patrimoniale (tableau 6) ;
- tableau des opérations pluriannuelles (tableau 9)"

Le président du CA soumet le projet de délibération au vote.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des votants le Budget Initial 2021 (0 vote contre, 0 abstention).**

### ➤ QUESTIONS DIVERSES

#### ▪ **Actualités SupMicroTech**

Concernant la Fondation SupMicroTech, les réflexions ont démarré par rapport à la stratégie en débat d'orientation stratégique. Malgré le retard pris en raison de la situation sanitaire, le conseil exécutif de la Fondation s'est réuni pour la première fois le 27 novembre 2020. Ce conseil est constitué du Directeur de l'ENSMM, du DGS qui est le Trésorier de la Fondation, de Karim Haouchine (Secrétaire de la Fondation), de Frédéric Gouverd (Directeur Général de Boucledor, Suisse), de Samuel Savatier (ingénieur FRALSEN), de Christophe Moureaux (PDG de Cisteo MEDICAL) et d'Eric Boucher (Président de Luxe & Tech). Au cours de cette séance, Frédéric Gouverd a été élu Président de la Fondation.

Suite à ce conseil exécutif, une réunion a eu lieu avec la Fondation des Arts et Métiers afin d'établir un certain nombre de points de fonctionnement opérationnel, notamment sur l'ouverture du compte de la Fondation afin de pouvoir percevoir les dons des partenaires.

Un point sera à l'ordre du jour du prochain CA afin de présenter les objectifs de la Fondation déclinés à partir des réflexions menées en débat d'orientation stratégique.

- Cycle de réflexions stratégiques de l'ENSMM

Le Directeur mentionne que le cycle de réflexions stratégiques, intitulé ENSMM 2040, a démarré la semaine précédant cette séance. Le Directeur rappelle les enjeux identifiés et sur lesquels l'ENSMM va se positionner dans le futur, enjeux partagés par le laboratoire, à savoir : l'environnement, l'énergie verte et le transport, la santé et le biomédical, le numérique et l'intelligence artificielle (industrie du futur ou 4.0).

Le COS a décidé d'élargir la réflexion à l'ensemble de l'Ecole en organisant trois groupes de réflexion : le COS (animé par le Président du CA), le CaC (animé par Yann Le Gorrec), la Commission pédagogique (animée par Emmanuel Foltête). Il s'agit de définir une ligne stratégique de l'Ecole à 10 ou 15 ans. Il s'agit également de développer l'attractivité et le rayonnement de l'Ecole, de former des ingénieurs qui soient des acteurs proactifs par rapport à aux défis environnementaux et sociétaux définis. Les contraintes sont les suivantes : des moyens constants, une obligation de développer des ressources propres, un calendrier très contraint puisqu'initié au 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Le Directeur préconise qu'il y ait deux réunions des groupes de travail entre le 1<sup>er</sup> décembre 2020 et la mi-avril 2021. Une réunion plénière sera alors organisée afin de confronter les réflexions et donner des orientations permettant de converger.

Deux autres réunions devront avoir lieu entre la mi-avril et la mi-juillet pour une réunion plénière en juillet. Cette contrainte temporelle a été imposée dans le but d'intégrer ces réflexions aux campagnes emplois à venir.

#### ▪ **Actualités CMQ MSI**

Pour développer le projet du CMQ Microtechniques et Systèmes Intelligents, l'ENSMM a répondu à un appel à projets d'investissements d'avenir "Territoire d'innovation pédagogique" en novembre dernier. Ce point sera à l'ordre du jour du prochain CA. L'audition du dossier a été menée le 9 novembre et l'Ecole attend le retour du comité national pour la fin du mois de décembre.

#### ▪ **Actualités UBFC**

Le premier CaC de la ComUE a eu lieu le 10 décembre dans la matinée et a permis d'élire le Président du CaC. Des élections avaient été précédemment organisées afin d'élire les élus sur les différentes listes au CA et au CaC. Dominique Grevey a été élu Président de la ComUE et Didier Chamagne a été élu Président du CaC.

Les deux représentants de l'ENSMM au CA d'UBFC et au CaC UBFC sont respectivement Emmanuel Piat et Romain Jamault. Les personnels élus au Conseil académique sont Gérard Michel, Morvan Ouisse, Nadine Piat et Nicolas Ratier.

La signature de la convention UBFC/CNRS est prévue le 15 décembre 2020. Une seconde convention entre UBFC et les établissements membres sera associée et permettra d'articuler le fonctionnement entre les membres.

La convention traite de la politique scientifique partagée sur le site entre les différents établissements et le CNRS. Un point important concerne la signature scientifique commune UBFC/CNRS.

Les chapitres majeurs de la convention sont le chapitre 3, traitant des clauses spécifiques relatives à la propriété intellectuelle, et le chapitre 4 qui concerne les clauses spécifiques relatives à l'activité contractuelle.

Sur la question de la propriété intellectuelle, 30 % reviennent à UBFC et au CNRS et 70 % sont partagés entre les établissements membres.

La convention sera signée pour une durée de 2 ans.

#### ▪ **Questions des élèves**

Une remarque est faite sur des problèmes de communication entre l'Ecole et le CFAI concernant les étudiants en apprentissage. Le Directeur prend note.

Une autre remarque concerne les élèves du cycle ingénieur qui pour certains éprouvent un sentiment d'abandon en lien avec la situation sanitaire. Le Directeur prend note et acte les difficultés psychologiques et le décrochage de certains étudiants. Le Président du CA souligne l'importance de la communication et la transmission des informations lorsqu'un étudiant exprime des signes de souffrances. Il serait utile de mettre à disposition un espace de rencontre et de discussion à ce sujet.

Un point d'information est fait sur le parking à vélo d'une capacité de 90 places. Le projet est en cours mais nécessite d'être révisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 28.





**LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ENSMM**

📅 le Jeudi 10 décembre 2020 - 9h30

	Pouvoir donné à	Signatures
Monsieur Jean-François CHANET	<b>Excusé</b> ↳ M. GIRIN	Visio
Madame Catherine BARTHELET		
Madame Francine CHOPARD		Visio
Monsieur Sylvain COMPAGNON		
Monsieur Alain DOVILLAIRE		
Madame Nathalie GLADOUX		
Monsieur Laurent GRENIER	<b>Excusé</b> ↳ A. DOVILLAIRE	
Madame Emmanuelle VALLÉE	<b>Excusé</b>	
Monsieur François ZECCHINI	<b>Excusé</b>	
Monsieur Gawtum NAMAHA	<b>Excusé le matin</b> ↳ N. PIAT	
Madame Nadine PIAT		
Monsieur Sébastien THIBAUD		
Monsieur Emmanuel PIAT	<b>Excusé l'après-midi</b>	
Madame Violaine GUICHERET-RETEL	Visio	
Monsieur Joël IMBAUD		
Madame Naznine BILLOT	<b>Excusée</b>	
Monsieur Eric MERAT	 <b>Excusé le matin</b>	Visio
Monsieur Philippe ABBE		
Monsieur Gérard MICHEL		
Madame Elise CARDOT		
Monsieur Grégoire PIZON		
Madame Charline SILVESTRI		
Monsieur Erwan BURNICHON		
Madame Marie-Audrey PAUMARD		
Monsieur Maël JAMAULT	<b>Excusé le matin</b> ↳ B. SPANU	
Monsieur David MAUPIN		
Monsieur Eric ROBERT		
Monsieur Pascal VAIRAC		
Monsieur Romain JAMAULT		
Monsieur Michel JAUZEIN		
Monsieur Nicolas MARTIN		